



Envoyé en préfecture le 31/01/2024  
Reçu en préfecture le 31/01/2024  
Publié le 31/01/24  
ID : 031-213104219-20240130-DEL2024\_01\_09-DE

Folio 2023-1

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 30 janvier 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le trente janvier à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>			
24 janvier 2024			
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>			
24 janvier 2024			

**Etaient présents**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON  
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOULE, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE  
M. PERON avait donné procuration à Mme MARTY  
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN  
Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

**Absents**

M. PIRIOU

Mme TARDIEU a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

**DELIBERATION N°2024-01-09**

**ADHESION DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE DE L'UGAP  
POUR LA FOURNITURE DE GAZ DIT « GAZ 2025 »**

Par délibération du 2020-08-11 du 5 novembre 2020, le Conseil Municipal avait décidé de rejoindre le groupement de commande piloté par l'UGAP pour la fourniture de gaz dit Gaz 6.

Ce groupement de commande a donné satisfaction pendant la période considérée et les marchés en cours arrivent à échéance au 30 juin 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au nouveau groupement de commandes relatif au Gaz (GAZ2025) et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.

Le Conseil Municipal,



Envoyé en préfecture le 31/01/2024  
Reçu en préfecture le 31/01/2024  
Publié le 31/1/24  
ID : 031-213104219-20240130-DEL2024\_01\_09-DE

Folio 2023-2

Après en avoir délibéré

A l'unanimité (26 voix pour),

**APPROUVE** le principe de se joindre au groupement de commande ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de Gaz et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP dénommé GAZ 2025.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 30 janvier 2024  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

